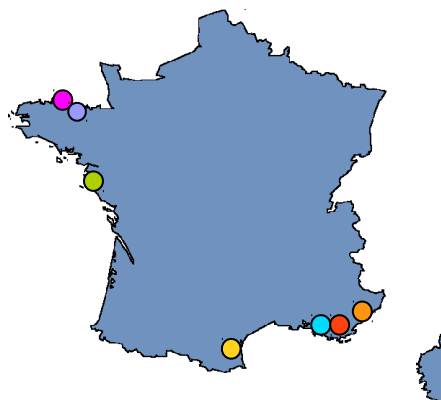


Afin de favoriser l'accès aux vacances des agents de l'Etat exerçant en Lorraine, la SRIAS Lorraine a conclu un partenariat avec l'**ANAS** (Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la police nationale et du Ministère de l'Intérieur).

Le séjour comprend :

- la réservation d'un hébergement d'une durée de 7 jours dans un des centres désignés ci-dessous. Les prestations complémentaires ne sont pas prises en charge par la SRIAS.
- les frais de dossier

Centre de vacances	
TREVENEUC	
LE BRETAGNE	
LES MOUTIERS	
RIVESALTES	
CANNES LA BOCCA	
HYERES	
FABREGAS	



Les agents de l'État peuvent bénéficier des séjours **toute l'année** (sauf périodes de fermeture). Priorité sera donnée aux adhérents de l'ANAS durant la période estivale comprise entre le 15 juillet et le 20 août, et de juin à septembre inclus pour le centre de Hyères.

Il est conseillé de prendre contact avec les directeurs des centres pour connaître les disponibilités de dernière minute.

Participation de la SRIAS Lorraine :

La SRIAS participe au financement du séjour selon les modalités suivantes :

Quotient familial	Subvention du séjour SRIAS
De 0 à 500 €	350 € plafonnés à 80 %
De 501 à 700 €	250 € plafonnés à 70 %
De 701 à 1000 €	150 € plafonnés à 50 %

Il ne pourra être versé qu'une seule subvention par famille et par an, sur présentation des justificatifs suivants :

- copie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère de l'État ou carte professionnelle
- copie du dernier avis d'imposition (pour un couple non marié, joindre les deux avis)

Modalités de gestion de l'action :

- 1) L'**agent** effectue sa demande de séjour auprès de la **SRIAS Lorraine**, en utilisant la fiche de réservation (ci-jointe)
- 2) La **SRIAS Lorraine** prend contact avec le **directeur du centre** choisi pour vérifier la disponibilité du séjour
- 3) La **SRIAS Lorraine** confirme la réservation auprès de l'agent.
- 4) L'**agent** prend contact avec le **centre de vacances** afin de procéder à l'inscription définitive, et au règlement.

Le catalogue de l'ANAS avec une fiche détaillée pour chaque centre est disponible sur le site : <http://www.anas.asso.fr/index.php/centres-vacances>